

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Du vendredi 17 mai 2024**

**A 20h30**

**En mairie de Féricy**

**Ordre du jour :**

1. **Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes Brie-Comte-Robert, le pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing - Délibération**
2. **Révision libre des Attributions de Compensation (AC) liée au reversement d’une quote-part des recettes de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes – Délibération**
3. **Questions diverses**

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMEON Yoann

Absents excusés :

ROCHER Catherine qui a donné pouvoir à DESPOTS Hervé

Absente :

MENET Sophie

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

Les élus approuvent le compte-rendu de la séance du 16 février 2024

BOURGES Manel est désignée secrétaire de séance

Avant de débuter la séance, Monsieur le maire s’assure que chacun a reçu la note de synthèse avec la convocation.

1. **Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

**Vu** l’arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** la délibération n°2024-25 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Brie-Comte-Robert  ;

**Vu** la délibération n°2024-26 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Le Pin  ;

**Vu** la délibération n°2024-27 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Saâcy-sur-Marne  ;

**Vu** la délibération n°2024-28 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la commune de Charny  ;

**Vu** la délibération n°2024-29 du comité syndical du 3 avril 2024 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne, approuvant l’adhésion de la communauté de Commune Gâtinais
Val-de- Loing  ;

**Considérant** que les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) doivent délibérer afin d’approuver ces adhésions et la modification du périmètre qui en découle par l’arrivée des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

* **Après en avoir délibéré,**

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents et représentés :

**APPROUVE** l’adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

**AUTORISE** Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l’adhésion précitée.

1. **Révision libre des Attributions de Compensation (AC) liée au reversement d’une quote-part des recettes de la taxe de séjour perçue par la Communauté de Communes**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le 1 bis du V de l’article 1609 nonies C du Code général des impôts sur la libre révision des attributions de compensation,

Vu les articles L2333-26 à L2333-47 « Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire » du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L422-3 à L422-5 « Taxe de séjour et taxe de séjour forfaitaire » du Code du Tourisme,

Vu les statuts de la CCBRC,

Vu le dernier rapport de la CLECT du 7 novembre 2018,

Vu la délibération de la CCBRC n° 2021-150 du 16 décembre 2021 sur le rapport quinquennal sur l’évolution des attributions de compensation 2017-2021,

Vu la délibération de la CCBRC n°2022-74 du 30 juin 2022 sur l’institution de la taxe de séjour intercommunale à compter du 1er Janvier 2023,

Vu la délibération de la CCBRC n° 2022-75 du 30 juin 2022 sur le principe de la procédure de la révision libre des attributions de compensation dans le cadre de l’institution de la taxe de séjour intercommunale à compter du 1er janvier 2023.

Vu la délibération de la CCBRC n°2024-55 du 5 avril 2024 sur la révision libre des attributions de compensation pour le reversement de la taxe de séjour.

Considérant que les communes participent également à l’attractivité du territoire notamment par les dépenses qu’elles attribuent à la préservation et la restauration du patrimoine,

Considérant que le conseil communautaire de la CCBRC a décidé de reverser une quote-part de la taxe de séjour aux communes de son territoire, dans le cadre de la procédure de révision libre des attributions de compensation selon les modalités définies dans la délibération de la CCBRC n° 2022-75 du 30 juin 2022,

Considérant que le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers sur le montant de l’AC, et des conseils municipaux des communes membres intéressées statuant à la majorité simple sur le même montant de l’AC, en tenant compte du rapport quinquennal sur l’évolution des attributions de compensation 2017-2021,

Considérant que le conseil communautaire de la CCBRC a délibéré à l’unanimité sur la révision libre des attributions de compensation pour le reversement de la taxe de séjour.

Considérant que le tableau annexé présente le montant de l’AC révisé librement pour la commune de Féricy

Après avoir entendu et délibéré à l’unanimité, le conseil municipal :

**VALIDE** le montant de l’attribution de compensation librement révisées pour l’année 2024 pour la commune de Féricy comme indiqué dans le tableau annexé sur la révision libre des AC.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces d’ordre technique, administratif, juridique et financier relatives à cette affaire.

1. **Questions diverses**
* **Monsieur le maire informe :**
* La Présidente de la Région, Mme Valérie Pécresse offre deux places pour assister aux JO au mois d’août. M. le maire étant indisponible à cette période, il propose ces 2 places aux élus intéressés.
* Dans le cadre du recours sur le permis de construire de l’habitation située 3 rue de Lorette, un sursoir à statuer a été émis par le Tribunal Administratif.
* Un webinaire aura lieu le 21 mai prochain sur la rénovation énergétique des bâtiments qui devront atteindre le niveau de zéro émission de gaz à effets de serre d’ici 2035. Un diagnostic du bâtiment de l’école est à envisager.
* Un webinaire sur la lutte contre la cabanisation a eu lieu. Une vigilance est de mise sur la vente des terrains hors zone urbaine afin d’éviter toutes cabanisations ou installations de résidences mobiles non autorisées.
* La commission de sécurité du SDIS pour le projet de La Bâtisse a eu lieu le 16 mai. Ceux-ci ont émis un avis défavorable en raison de la cage d’escalier pas assez large et du manque d’un AES au troisième étage. Un permis modificatif devra être déposé, la prochaine commission ayant lieu le 17 juin.
* M. le maire remercie l’ensemble des bénévoles qui œuvrent actuellement sur le mur du Domaine.
* Le PAPE avance doucement : les boitiers ENEDIS ont été posés mais pas les câbles.
* Dans le cadre la loi Zéro Artificialisation Nette des Sols dite loi ZAN, la commune devra recenser l’ensemble des parcs et jardins ouverts au public de plus de 500 m².

**Tour de table :**

Manel Bourges :

* M. le maire et Mme Bourges se sont rendus au bureau du conseil communautaire de la CCBRC afin de présenter le projet de tiers lieu de La Bâtisse porté par Objectif Terre et l’attractivité économique qui en découlerait pour la CCBRC. Les finances de la CCBRC ne permettant pas de financer une partie du projet, Mme le maire de Yèbles leur a évoqué la possibilité d’établir un partenariat public / privé afin d’obtenir le label d’intérêt régional et ainsi d’avoir des subventions plus simplement. Ce partenariat ne modifiera en rien le bail emphytéotique. Elle conseille de plus de se faire assister par un cabinet juridique spécialisé.
* La prochaine réunion d’information « Rencontre des bénévoles » de l’association Objectif Terre aura lieu le 07 juin.
* La décision finale d’Objectif Terre en fonction des subventions obtenues sera prise courant décembre.
* Nous rencontrerons le sous-préfet pour exposer le projet avec les membres d’Objectif Terre vendredi 24 mai.

Paul Alleyrat :

* Une vente de gâteaux et de plans de tomates a eu lieu ce vendredi à l’école de Féricy et a très bien fonctionnée.
* L’alarme incendie s’est malencontreusement déclenchée ce jour à cause d’une épaisse fumée noire émanant du voisinage proche de l’école qui est rentrée dans une salle de classe.

Corentin Fontaine :

* La demande de dérogation de l’Association Féricy Culture Loisirs pour le feu de la Saint Jean est en cours.

Yoann Hameon :

* Un concert du Duo Canopée aura lieu le 25 mai prochain à 18 h à la Salle de la Source

Catherine Fourgoux :

* Une réunion avec les membres du SIRP a eu lieu mardi 14 mai afin de clarifier le budget voté. Grâce au travail de Chantal et Maud un tableau permettant de se projeter sur plusieurs années a été présenté. Le règlement intérieur et le dossier d’inscriptions seront revus. A la prochaine rentrée scolaire les inscriptions à la cantine et au périscolaire seront fermes et à l’année. La garderie du matin sera exclusivement à Machault et celle du soir à Féricy afin de réduire les coûts de personnels.
* L’étude sur une cuisine centrale pour la CCBRC a été validée par le conseil communautaire.

Hervé Despots :

* Suite aux fortes pluies et à la grêle lors du dernier épisode orageux, de l’eau s’est infiltrée chez des administrés rue de l’Eglise. Le trottoir devra être rehausser. Ces travaux se feront conjointement avec la CCBRC.
* Le curage des fossés est en cours.
* L’acacia situé à côté du pignon de la mairie sera abattu lundi 20 mai.
* L’ONF va intervenir pour une étude des arbres à abattre et la mise en sécurité du Parc.
* Le marquage des places de parking et routes aura lieu lorsque la météo sera plus clémente.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55

Le Maire, La secrétaire de séance

Jean-Luc GERMAIN Manel BOURGES